



Garde de l' enfant en cas de séparation

Par **maman75**, le **15/02/2012** à **13:07**

Bonjour,

Je compte me séparer de mon concubin, papa de mon enfant, et souhaiterais savoir comment cela se passe au niveau de la garde de notre fils ?

Je précise que je voudrais la garde exclusive de mon fils, est ce possible ?

Sinon, quels sont les droits minima dont dispose le père ?

J'ajoute que mon concubin est en horaires décalés ce qui n'est pas pratique pour aller chercher notre fils à l'école. En revanche, mes horaires conviennent tout à fait. Autre élément, le compte bancaire de mon concubin est constamment débiteur, à la limite de son découvert et sa carte est souvent bloquée parfois dès le 10 du mois pour ne pas qu'il retire... Mes comptes sont toujours créditeurs; je travaille dans une Banque et je suis de près la gestion de mes comptes.

Sont ce des arguments pouvant jouer en ma faveur ? Après de qui les faire valoir ?

Je vous remercie de bien vouloir m'apporter quelques éclaircissements.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **15/02/2012** à **14:59**

Bonjour, puisque vous n'etes pas marié,vous pouvez quitter votre ami et emmener votre fils sans vous mettre en tord. Le papa devra saisir le jaf pour demander un droit de visite, voir la

garde et il devra vous verser une pension alimentaire. Ce qui détermine la garde de l'enfant c'est les conditions de vie que vous allez pouvoir lui donner : appartement avec une chambre pour l'enfant, présence pour lui faire faire ses devoirs, possibilité de le laisser dans la même école Vous pouvez très bien passer un accord écrit avec votre futur ex sur les droits de visite, frais de transport, pension.... et le proposer au juge qui l'entérinera s'il va dans l'intérêt de l'enfant. Pour saisir le JAF vous pouvez le faire avec ou sans avocat, cordialement